



Annulation de commande de meuble hors delai legale?

Par **nat0611**, le **21/09/2009** à **11:18**

Bonjour, j'ai acheté des meubles chez basika le 1 août 2009 avec un acompte. J'ai dû les annuler à cette période car je n'avais pas encore mon appartement. Le vendeur m'a dit qu'il fallait réserver les meubles, le délai de livraison étant assez long. J'ai retourné à basika annuler la commande. J'ai expliqué la situation au vendeur, il m'a demandé de faire un courrier en expliquant le problème. L'acompte sera pour un autre achat plus tard pour un matelas et un sommier ainsi qu'un BZ. Enfin, je suis retourné samedi pour l'achat en question. Le vendeur n'a pas voulu, m'a dit que je devais acheter les meubles pour un montant de la première facture annulée soit de 1957 euros pour bénéficier de l'acompte, autrement celui-ci sera perdu. En effet, j'avais bien reçu cette lettre, mais je ne l'avais même pas lue correctement puisque le vendeur m'avait dit pour me dire que c'est ok pour l'acompte. Que puis-je faire ? Merci d'avance, me pouvez-vous aider ?